

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
CANTON DE NAJAC**

COMMUNE DE SAINT ANDRE DE NAJAC

L'an deux mil vingt-trois, le 14 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEGA Christophe

PRESENTS : DEGA Christophe, ANDRIEU Rémi, BOSC Nicolas, HUGOUNET Christian, LAGARRIGUE Jacques, MÉDAL Colette, MERCADIER Dorian, PUECHBERTY Angélique, TRANIER Sabine

EXCUSÉS : ELIE Alain, FALIPOU Pascal

ABSENTS :

SECRETAIRE : LAGARRIGUE Jacques

**-VALIDATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2023**

Adopté à l'Unanimité des membres présents

-DÉLIBÉRATIONS :

-APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022-BUDGET COMMUNE

L'Assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion-commune établi par Monsieur le Percepteur comptable du trésor, pour le budget principal et les budgets annexes.

Ce document retrace les résultats du budget primitif et des décisions modificatives qui se rattachent à l'exercice 2022. Le rapprochement des écritures du compte administratif, dressé par l'ordonnateur, avec le compte de gestion, établi par le receveur municipal a permis de constater la concordance des résultats bruts pour l'ensemble de ces documents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion-commune dressé pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2022 par le Percepteur comptable du Trésor,
- Déclare que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'Assemblée délibérante.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

**-APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022
-BUDGET MULTISERVICES**

L'Assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion-multiservices établi par Monsieur le Percepteur comptable du trésor, pour le budget principal et les budgets annexes.

Ce document retrace les résultats du budget primitif et des décisions modificatives qui se rattachent à l'exercice 2022.

Le rapprochement des écritures du compte administratif, dressé par l'ordonnateur, avec le compte de gestion, établi par le receveur municipal a permis de constater la concordance des résultats bruts pour l'ensemble de ces documents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion-multiservices dressé pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2022 par le Percepteur comptable du Trésor,
- Déclare que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'Assemblée délibérante.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

-APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 -BUDGET ASSAINISSEMENT

L'Assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion-assainissement établi par Monsieur le Percepteur comptable du trésor, pour le budget principal et les budgets annexes. Ce document retrace les résultats du budget primitif et des décisions modificatives qui se rattachent à l'exercice 2022. Le rapprochement des écritures du compte administratif, dressé par l'ordonnateur, avec le compte de gestion, établi par le receveur municipal a permis de constater la concordance des résultats bruts pour l'ensemble de ces documents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion-assainissement dressé pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2022 par le Percepteur comptable du Trésor,
- Déclare que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'Assemblée délibérante.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022-COMMUNE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DEGA, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022,

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :	342 775.31 €
Recettes de fonctionnement :	614 412.03 €
Résultat	271 636.72 €
Report de l'exercice 2021 :	432 028.13 €
Excédent de clôture :	703 664.85 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement :	922 073.54 €
Recettes d'investissement :	533 250.06 €
Résultat	- 388 823.48 €
Report de l'Exercice 2021	246 993.05 €
Déficit de clôture :	- 141 830.43 €
Solde Restes à réaliser 2022 :	- 70 732.51 €

-Adopte le compte administratif 2022-Commune tel qu'il a été arrêté

Adopté à l'Unanimité des membres présents et votants,
Monsieur Le Maire ne participant pas au vote.

**-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
-COMPLEXE MULTI-SERVICES**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DEGA, Maire, délibérant sur le compte administratif du Complexe Multiservices de l'exercice 2022,

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	157.65 €
Recettes de fonctionnement :	22 591.42 €
Résultat :	22 433.77 €
Report de l'Exercice 2021 :	62 419.60 €
Excédent de clôture 2022 :	84 853.37 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement :	2 008.46 €
Recettes d'investissement :	2 008.46 €
Résultat :	0.00 €
Report de l'Exercice 2021 :	33 342.50 €
Excédent de clôture 2022 :	33 342.50 €
Solde Restes à réaliser 2022 :	- 5 000.00 €

-Adopte le compte administratif 2022-Complexe Multiservices tel qu'il a été arrêté

Adopté à l'Unanimité des membres présents et votants,
Monsieur Le Maire ne participant pas au vote.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
-ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DEGA, Maire, délibérant sur le compte administratif Assainissement de l'exercice 2022,

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
Section d'Exploitation :

Dépenses d'exploitation :	14 209.48 €
Recettes d'exploitation :	16 581.42 €
Résultat :	2 371.94 €
Report de l'Exercice 2021 :	2 365.91 €
Excédent de clôture 2022 :	4 737.85 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement :	11 818.19 €
Recettes d'investissement :	10 997.89 €
Résultat :	- 820.30 €
Report de l'Exercice 2021 :	48 633.58€
Excédent de clôture 2022 :	47 813.28 €
Solde restes à réaliser 2022 :	- 5 000.00 €

-Adopte le compte administratif 2022-Assainissement tel qu'il a été arrêté

Adopté à l'Unanimité des membres présents et votants,
Monsieur Le Maire ne participant pas au vote.

-COMMUNE-AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe DEGA, Maire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Ayant constaté que le compte administratif 2022 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 703 664.85 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice 2022	271 636.72 €
B Résultats antérieurs reportés	432 028.13 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	703 664.85 €
D Solde d'exécution d'investissement	-141 830.43 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	- 70 732.51 €
Besoin de financement =D+E	212 562.94€

Affectation = C	703 664.85 €
1)Affectation en réserves R1068 en investissement	212 562.94 €
2)Report en fonctionnement R 002 (2)	491 101.91 €

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

-COMPLEXE MULTISERVICES

-AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe DEGA, Maire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Ayant constaté que le compte administratif 2022 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 84 853.37 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice 2022	22 433.77 €
B Résultats antérieurs reportés	62 419.60 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	84 853.37 €
D Solde d'exécution d'investissement	33 342.50 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	- 5 000.00 €
Besoin de financement =D+E	0 €

Affectation = C	84 853.37 €
1)Affectation en réserves R1068 en investissement	
2)Report en fonctionnement R 002 (2)	84 853.37 €

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

-ASSAINISSEMENT-AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe DEGA, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Ayant constaté que le compte administratif 2022 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 4 737.85 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat d'exploitation	
A Résultat de l'exercice	2 371.94 €
B Résultats antérieurs reportés R002	2 365.91 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	4 737.85 €
D Solde d'exécution d'investissement	47 813.28 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	- 5 000.00 €
Besoin de financement =E-D	0 €

Affectation = C	4 737.85 €
1)Affectation en réserves R1068 en investissement	0 €
2)Report en fonctionnement R 002 (2)	4 737.85 €

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2023

En application de l'article 1636 B du Code Général des impôts, il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux applicables, pour l'année 2023, des taxes relevant de sa compétence.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de maintenir pour l'année 2023 les taux des deux taxes votées en 2022 à l'identique, soit :

-Taxe Foncier Bâti : 41.69 % contre 41.69 %

-Taxe Foncier Non Bâti : 78.64 % contre 78.64 %

Le Taux de Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires et Logements Vacants est à nouveau à déterminer par la Commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, fixe pour l'année 2023 les taux de chaque taxe comme suit :

-Taxe Foncier Bâti : 41.69 %

-Taxe Foncier Non Bâti : 78.64 %

-Taxe Habitation : 10.56 %

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2023-ANNULE ET REMPLACE DEL-2023-3

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la dissolution du Comité FNACA de SAINT-ANDRÉ DE NAJAC.

Les subventions de 2022 sont donc reconduites comme suit :

ASSOC DEVELOP RECH CANCER	30.00 €
ASSOCIATION GYMNASIUM VOLONTAIRE	120.00 €
COMITE FETES	350.00 €
COOP SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE	700.00 €
FIL ANDREEN	120.00 €
GRANGE AUX CHANSONS	100.00€
NOTRE DAME DE LAVAL	100.00€
PREVENTION ROUTIERE	30.00 €
STE AMIS SAPEURS POMPIERS	150.00 €
USBR LA FOUILLADE	700.00 €

Les sommes correspondantes seront prévues au Budget Principal 2023.

Une somme supplémentaire sera budgétée pour les demandes ponctuelles.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

-DON A LA COMMUNE DE LA PART DE LA FNACA DE SAINT-ANDRÉ DE NAJAC.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à sa décision de dissolution, la FNACA de Saint-André de Najac souhaite faire don à la Commune de ses fonds pour un montant de 895.08€.

En contrepartie, la Commune s'engage à poursuivre le dépôt de gerbe lors des commémorations du 19 Mars et à déposer une plaque « Anciens Combattants » lorsque surviendrait le décès d'un des membres de la FNACA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-accepte le don de 895.08€ de la part du Comité FNACA de Saint-André de Najac

-accepte l'engagement pour la Commune à poursuivre le dépôt de gerbe lors des commémorations du 19 Mars et à déposer une plaque « Anciens Combattants » lors du décès d'un des membres de la FNACA.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

- CHOIX DU COLOMBARIUM

Angélique PUECHBERTY, 2^{ème} Adjointe, présente au Conseil Municipal les 2 modèles de colombariums proposés par l'entreprise GRANIMOND, suite à sa visite au cimetière de Béteille.

- le modèle dit « Solis » avec une composition totale de 10 cases.
- le modèle dit « Hydra » avec une composition totale de 12 cases.

L'agencement comprend également un jardin du souvenir avec puisard pour recevoir les cendres dispersées sans urne, et un banc pour permettre aux familles de se recueillir.

Les cases seront identifiées avec des plaques disponibles en mairie, que les concessionnaires feront graver du nom du défunt et apposer par une entreprise de pompes funèbres.

Avec un forfait de 400€ compris pour l'évacuation des terres, les devis proposés s'élèvent au total à :

- 12.446.00€ HT pour le modèle « Solis »
- 10.424.10€ HT pour le modèle « Hydra ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le devis avec le colombarium « Solis » pour un montant de 12.446.00€ HT.
- autorise Monsieur Le Maire à signer les documents et engager les sommes correspondantes.

L'organisation et la prise en charge de l'évacuation des terres restent à déterminer avec l'entreprise Granimond.

Il conviendra de rechercher si cette commande peut donner lieu à subvention.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

- DEMANDE DE MADAME CROS ANNE-MARIE-DÉPLACEMENT D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT LA RIVIÈRE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame CROS Anne-Marie. Celle-ci souhaite poursuivre la requête de son père, précédent propriétaire, déposée auprès de la Commune il y a plusieurs années, laquelle n'était pas allée à son terme.

Celle-ci possède, au lieu-dit « La Rivière », les parcelles H354 et 355 ainsi que la parcelle H356 jouxtant la rivière et séparée des deux parcelles précédentes par un chemin communal. Afin de créer une continuité entre ses trois parcelles, elle demande que la portion de chemin rural soit déplacée sur les contours opposés de la parcelle H354.

Le Conseil Municipal examine la demande.

Au vu de la demande, le Conseil Municipal ne voit pas d'intérêt pour déplacer ce chemin. Déplacement créant une discontinuité.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

-COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 14 FEVRIER 2023 :

Sabine TRANIER, Dorian MERCADIER

-les prévisions pour la rentrée 2023 sont de 19 élèves ; il paraît difficile d'accueillir des Très Petites Sections (en dessous de 3 ans) malgré la demande, lesquels ne sont pas comptabilisés dans les effectifs, qui permettraient d'obtenir un demi-poste supplémentaire.

-les activités piscine et médiathèque se poursuivent ; un voyage scolaire est programmé du 21 au 23 Juin 2023.

-certains parents se sont étonné que Laure TOURRETTE commence le ménage tout en effectuant le service de garderie.

-le changement des vitrages au niveau des salles de classe donne satisfaction.

-PROGRAMME VOIERIE 2023 :

Jacques LAGARRIGUE

La liste des emplacements d'intervention, établie avec Pascal FALIPOU, va être affinée et un devis demandé. Concernant la Borie de Rouergue, attention à ne pas trop remonter le niveau de la route et attention aux bouches d'égout.

-DIVERS :

-Monsieur Le Maire et le 1^{er} Adjoint ont identifié les propriétaires de 2 parcelles où ont été implantées sans autorisation des caravanes au bord du Viaur et des courriers ont été envoyés pour leur demander de régulariser la situation.

Il convient d'être vigilant lors de la réception de demandes de renseignements d'urbanisme de la part des notaires

-Une lettre anonyme, reçue par Monsieur Le Maire, au sujet de dépôts de matériaux un et transmise à la Préfecture par son auteur, est portée à la connaissance du Conseil Municipal. Il est difficile de donner réponse à un interlocuteur non identifié.

-L'association Paillasson, laquelle avait sollicité la mise à disposition d'un espace public, pour une soirée festive en Juin 2023-voir Procès-Verbal du 24 Janvier 2023-, devait se réunir ce précédent samedi. Il n'y a pas de retour pour l'instant.

-Rémi ANDRIEU a représenté la Commune pour la cérémonie de la Sainte-Barbe à Laguépie. La caserne est en cours de réfection. Des véhicules vont être renouvelés.

L'évolution des effectifs est positive. Le nombre d'interventions est en hausse. Il a été soulevé le problème de proximité des installations de santé, avec un service d'urgences fermé la nuit à Villefranche-de-Rouergue.

-Le motoclub local est en train d'organiser une campagne de panneautage aux abords des chemins empruntés par tous types d'utilisateurs prônant le respect de tous, accompagné par la Préfecture et la Communauté de Communes. Les municipalités des communes voisines ont déjà autorisé l'installation de 2-3 panneaux. La Commune se positionne favorablement pour cette initiative. Les emplacements seront conjointement déterminés.

